

DOSSIER DE PRESSE

14 octobre 2021

Journée Nationale de la Qualité de l'Air 2021



air | pays de
la loire
www.airpl.org

Contacts presse

Marion GUITER – guter@airpl.org – 06 30 72 27 90

Charlotte DELPEUX – delpeux@airpl.org – 06 77 61 73 49

Communiqué de presse

Journée Nationale de la Qualité de l'air. Air Pays de la Loire fait le bilan, 9 mois après l'entrée en vigueur du nouvel indice de qualité de l'air.

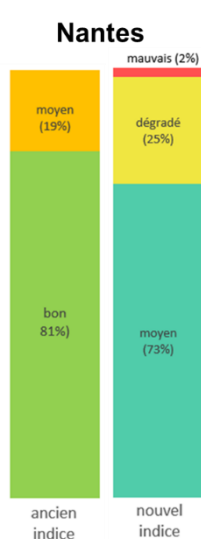
Qu'avons-nous respiré depuis le début de l'année ? A Nantes, Saint-Nazaire, Angers, Cholet, ou encore la Roche-sur-Yon, aucune journée de l'année n'a présenté de bonne qualité de l'air selon le nouvel indice de qualité de l'air.

Nouvel indice de qualité de l'air : quels résultats après 9 mois ?

Depuis début janvier 2021, un nouvel indice de qualité de l'air est entré en vigueur. Il permet de mieux répondre aux enjeux de santé publique et aux préoccupations citoyennes. L'intégration d'un nouveau polluant dans le calcul de l'indice de qualité de l'air : les particules fines PM2,5 ; et le changement d'échelle se calant sur les seuils de l'Agence Européenne pour l'Environnement (AEE), plus bas que les seuils français ; ont conduit comme prévu à une augmentation des nombres de jours où la qualité de l'air a été qualifiée de moyenne à mauvaise.

Air Pays de la Loire propose un bilan pour les 3 premiers trimestres, pour les villes de Nantes, Saint-Nazaire, La Roche-sur-Yon, Angers, Cholet, Laval et Le Mans.

Les résultats dans ces 7 villes les résultats sont relativement proches ; mais parmi elles, seules Le Mans et Laval ont présenté une journée avec un bon indice de qualité de l'air.



L'exemple de Nantes :

Avec le nouvel indice de qualité de l'air, lors des 3 premiers trimestres 2021, la qualité de l'air à Nantes a été moyenne pendant 73% des jours, dégradée pendant 25% des jours et mauvaise pendant 2% des jours.

Pour les mêmes journées, avec l'ancien indice, la qualité de l'air aurait été bonne pendant 81% des jours et moyenne pendant 19% des jours.

Depuis l'entrée en vigueur du nouvel indice de qualité de l'air, l'air que l'on respire n'a pas changé mais la communication qui est faite est plus en phase avec les connaissances actuelles en termes d'effets de la pollution sur la santé et comporte des qualificatifs moins « positifs ».

Ces résultats ne sont pas spécifiques des grandes villes, et se retrouvent également dans des zones plus rurales. En effet, les phénomènes de pollution par les particules fines et l'ozone, sont généralement de grande ampleur géographique.

Les résultats pour les autres villes sont présentés dans les annexes.

De nouvelles lignes directrices annoncées par l'OMS

L'Organisation Mondiale de la Santé a annoncé le 22 septembre 2021 de nouvelles lignes directrices mondiales sur la qualité de l'air. De nouvelles valeurs guides y sont recommandées afin de protéger la santé des populations. La pollution de l'air est responsable de 7 millions de décès prématurés chaque année dans le monde dont 500 000 en Europe, 40 000 en France et environ 2000 en Pays de la Loire.

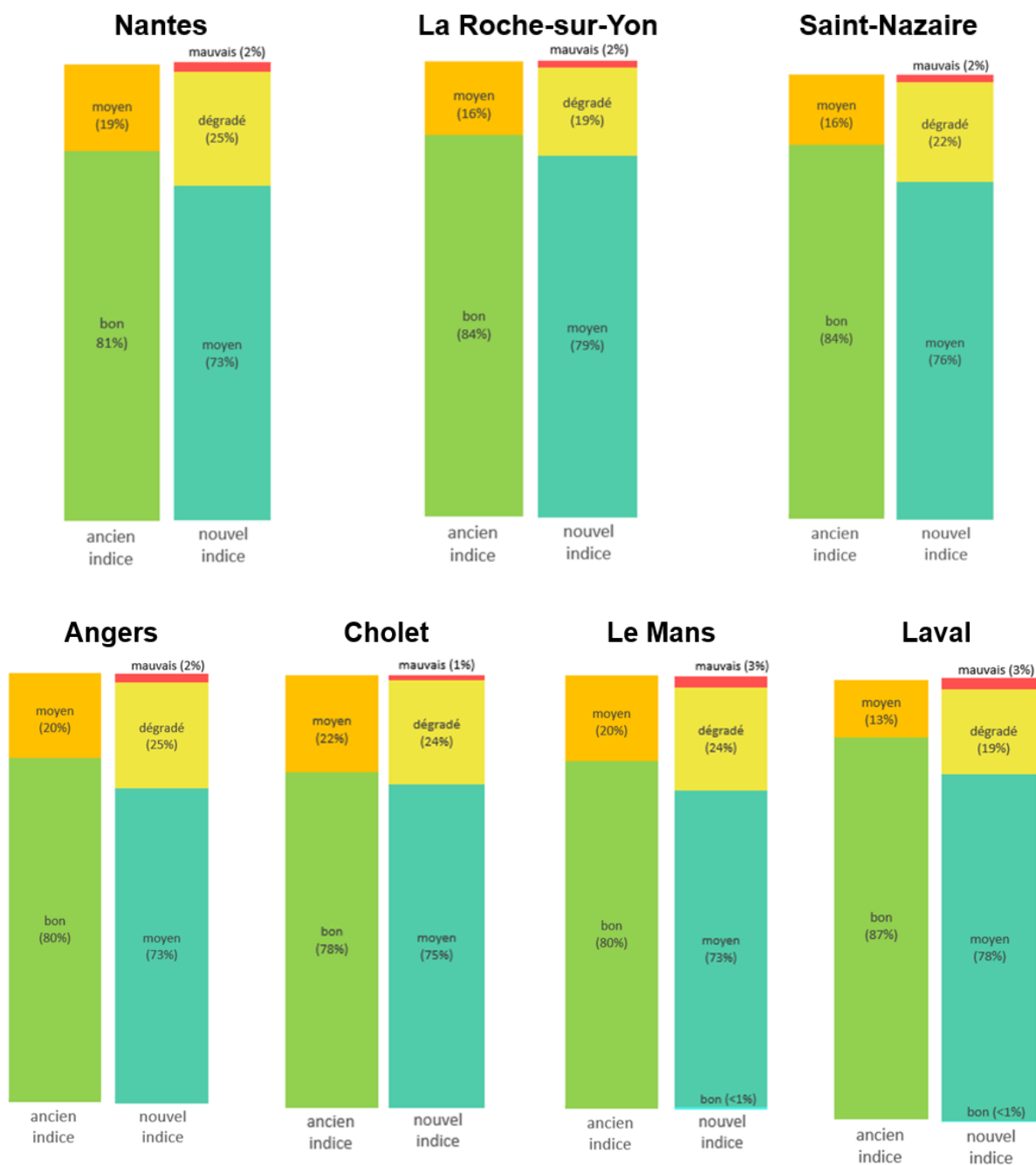
En 2019, plus de 90 % de la population mondiale vivait dans des régions où les concentrations dépassaient les seuils de référence fixés par l'OMS en 2005 concernant l'exposition prolongée aux PM2.5. Ces nouvelles valeurs de références concernent les six principaux polluants atmosphériques, ils sont non contraignants mais ils ont pour ambition d'orienter les législations et politiques.

Quelles conséquences ?

L'ensemble de la France serait exposé à des dépassements de la nouvelle valeur guide pour la moyenne annuelle de particules fines PM2.5. Une grande partie de la population française serait exposée à des dépassements de la nouvelle valeur guide pour la moyenne annuelle de dioxyde d'azote.

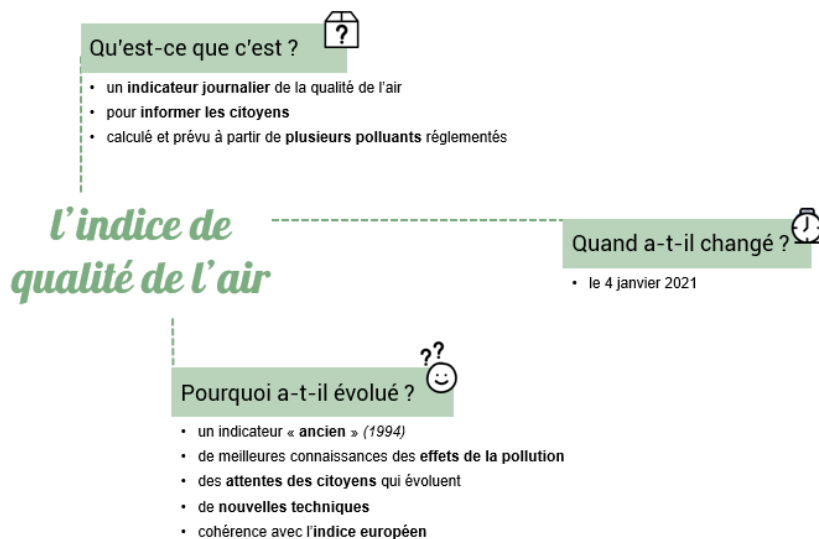
Annexes

ANNEXE 1- indices de qualité de l'air du premier trimestre 2021 pour les principales villes de la région, comparaison avec l'ancien indice



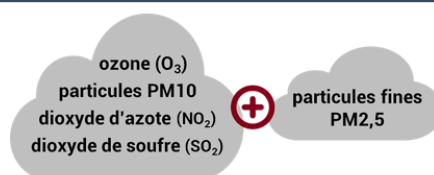
ANNEXE 2 – le nouvel indice de qualité de l'air

L'indice de qualité de l'air en bref



Une évolution liée aux enjeux sanitaires

Intégration d'un nouveau polluant



Auparavant, 4 polluants étaient pris en compte dans le calcul de l'indice de qualité de l'air :

- les particules PM10,
- le dioxyde d'azote (NO₂),
- l'ozone (O₃),
- dioxyde de soufre (SO₂).

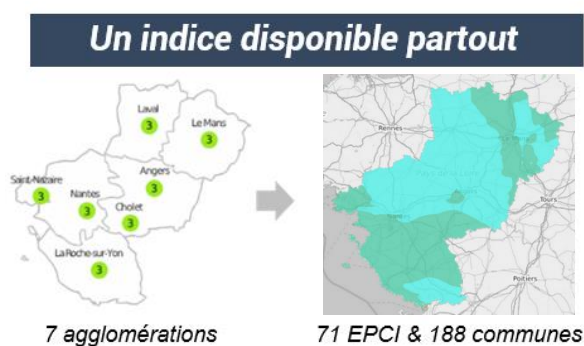
Depuis le 4 janvier 2021, l'indice intègre les particules fines PM2,5 (dont le diamètre est inférieur à 2,5 micromètres) en plus des quatre précédents : une nouveauté pour être plus représentatif de l'état de la qualité de l'air, en réponse aux enjeux sanitaires, et donc plus en phase avec les préoccupations des citoyens. Un sous-indice est calculé pour chacun des 5 polluants, avec un qualificatif correspondant, en fonction des concentrations prévues. Comme c'était déjà le cas, le qualificatif maximal des 5 polluants est celui qui détermine l'indice du jour.

Une nouvelle échelle alignée sur l'indice européen



Le nouvel indice est basé sur les seuils de l'indice de l'Agence Européenne pour l'Environnement (AEE), plus bas que ceux utilisés dans l'ancien indice.

Un indice disponible sur l'ensemble du territoire



Auparavant disponible uniquement pour les plus grandes agglomérations de la région, l'indice de qualité de l'air est désormais accessible à l'ensemble des 71 EPCI (*établissements publics de coopération intercommunale*) de la région.

Ce nouvel indice donne un état de la qualité de l'air extérieur à une échelle plus locale, les citoyens peuvent mieux anticiper la dégradation de la qualité de l'air à l'endroit où ils vivent et ainsi adapter leurs activités.

ANNEXE 3 – nouvelles lignes directrices relatives à la qualité de l'air de l'OMS

Les nouvelles lignes directrices de l'OMS :

- Représentent sur de nouvelles méthodes
- Sont plus sévères car elles tiennent compte du fait que les effets sur la santé se produisent à des niveaux de pollution atmosphérique plus faibles qu'on ne le croyait auparavant
- Proposent des seuils de référence supplémentaires, par exemple pour l'O₃ pendant les pics

Polluant	Durée retenue pour le calcul des moyennes	Seuil de référence de 2005	Seuil de référence de 2021
PM _{2,5} , µg/m ³	Année	10	5
	24 heures ^a	25	15
PM ₁₀ , µg/m ³	Année	20	15
	24 heures ^a	50	45
O ₃ , µg/m ³	Pic saisonnier ^b	–	60
	8 heures ^a	100	100
NO ₂ , µg/m ³	Année	40	10
	24 heures ^a	–	25
SO ₂ , µg/m ³	24 heures ^a	20	40
CO, mg/m ³	24 heures ^a	–	4

µg = microgramme

^a 99^e centile (3 à 4 jours de dépassement par an).

^b Moyenne de la concentration moyenne quotidienne maximale d'O₃ sur 8 heures au cours des six mois consécutifs où la concentration moyenne d'O₃ a été la plus élevée.

Remarque : l'exposition annuelle et l'exposition pendant un pic saisonnier sont des expositions à long terme, tandis que l'exposition pendant 24 heures et 8 heures sont des expositions à court terme.

ANNEXE 4 – Air Pays de la Loire

Air Pays de la Loire est l'organisme agréé par le Ministère de l'Environnement pour assurer la **surveillance de la qualité de l'air de la région des Pays de la Loire 24h/24 et 7j/7**.

Air Pays de la Loire met quotidiennement à disposition de tous-tes des informations sur la qualité de l'air :

- sur www.airpl.org : mesures en temps réel, prévisions régionales et urbaines, rapports d'études, actualités...
- via des newsletters gratuites : indices de qualité de l'air du jour et du lendemain, alertes pollution et alertes pollens ;
- sur Twitter ([@airpl_org](https://twitter.com/airpl_org)), LinkedIn ([Air Pays de la Loire](https://www.linkedin.com/company/air-pays-de-la-loire)) et Facebook ([Air Pays de la Loire](https://www.facebook.com/airpaysdelaloire)).

Ses domaines d'expertise portent sur :

- **Qualité de l'air extérieur** : mesures en temps réel, prévisions de qualité de l'air, cartographie, études autour d'industries, dans des zones agricoles, sensibilisations ...
- **Qualité de l'air intérieur** : mesures dans des établissements recevant du public, appui aux collectivités dans les constructions de bâtiments, études spécifiques, sensibilisations...
- **Emissions, énergie, climat** : inventaire régional des émissions de polluants, gaz à effet de serre et des données énergétiques (BASEMIS®), aide à la décision pour les collectivités (plans climat air énergie territoriaux), ...
- **Pollens** : participation à la surveillance, diffusion en temps réel des résultats sur la région.

Organisé sous forme pluri-partenaire, Air Pays de la Loire réunit quatre groupes de partenaires : l'Etat, des collectivités territoriales, des industriels et des associations de protection de l'environnement et de défense des consommateurs.

